



COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)
RÉUNION NO 2014-08
Le 18 septembre 2014

PROCÈS-VERBAL

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Renaud Ouellette

Membres présents

Michael Bossé
Charles Bouchard
Luc Sirois
Josée Levesque

Michel Laroche
André Lang
Renaud Ouellette
Luc Frenette

Membres absents

Alain Martel
Guy Michaud

Personnel

Directeur – service d'urbanisme
Agent d'aménagement
Adjointe administrative

Maurice D'Amours
Jacques Desjardins
Nathalie Roy

Article 2014-08,01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. Michel Laroche que l'Ordre du jour soit adopté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2014-08,02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2014-07

Il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Michael Bossé que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2014-07 soit accepté tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité

Article 2014-08,03 DIVULGATION D'INTÉRÊT

Aucun

Article 2014-08,04 EDMUNDSTON – ZONE 1

Pierre Clavette – 267, chemin Olivier-Boucher
(CSR.6060 - 18 septembre 2014)

Le requérant demande, sous l'article 3.4 e) de l'Arrêté de zonage no 33R, une dérogation de 0,3 m (3 pi) afin d'ériger un garage annexé de 24 pi x 28 pi à une distance de 22 pi de l'alignement.

Considérant que visuellement, la dérogation n'aurait aucun impact sur le voisinage et qu'elle est peu élevée comparée aux précédents, il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Michel Laroche que la dérogation soit acceptée telle que présentée.
Adoptée à l'unanimité

Article 2014-08,05 RIVIÈRE-VERTE

Yves Lebel – 98, rue Principale
(CSR.6087 – 18 septembre 2014)

Le requérant demande, sous l'article 3.2 (4) de l'Arrêté de zonage no 29, une dérogation de 25,3 m² (273 pi²) sur la superficie maximale d'un bâtiment accessoire afin d'ériger un nouveau garage accessoire de 9,1 m x 10,97 m (30 pi x 36 pi).

Considérant que le garage actuel est de la même superficie et dimension, il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. Luc Frenette que la demande soit acceptée telle que présentée.
Adoptée à l'unanimité

Article 2014-08,06 EDMUNDSTON – ZONE 3

Jos Armand Pelletier – rue Ringuette (Saint-Basile)
(CSR.6129 – 18 septembre 2014)

Le requérant demande, sous l'article 5 (a) ii de l'Arrêté de lotissement no 27, l'approbation du CRP afin de créer un chemin d'accès de 20 m (66 pi) de largeur par plus ou moins 50 mètres de longueur afin d'accéder au reste de sa propriété.

Considérant que:

- l'intersection de l'accès proposé et la rue Ringuette est sécuritaire et conforme aux normes de lotissement de la municipalité et ;
- la topographie du terrain du requérant est propice à l'aménagement de rues publiques et ;
- l'aménagement de rues sur cette propriété servira à relier les développements sur les propriétés adjacentes et rendre le secteur plus sécuritaire;

Il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Michael Bossé que l'emplacement de l'accès soit accordé.

Adoptée

Article 2014-08,07 VILLE D'EDMUNDSTON

Arrêté modifiant l'Arrêté municipal no 32 et l'Arrêté de zonage no 33
(CSR.5477 – 18 septembre 2014)

Le conseil municipal propose de modifier son plan municipal et son Arrêté de zonage, il demande l'avis au CRP sur les modifications proposées suivantes :

Changer la désignation du plan municipal de zone Publique et Institutionnelle à Commerciale et l'arrêté de zonage de zone Institutionnelle P2 à zone commerciale C1 pour la propriété appartenant à Transport et Infrastructure (Province du N.B.) située au 225, chemin du Pouvoir à Edmundston (Nid 35326065)

Il est proposé par M. Luc Sirois, appuyé de M. Charles Bouchard que le CRP recommande les modifications proposées conditionnellement à ce que:

- Une bande résidentielle minimale de 30 m soit conservée le long de la rue Carrier;
- Pas d'entrée commerciale sur la rue Carrier;
- Une seule entrée sur le chemin du Pouvoir;
- Conserver un zonage Institutionnel pour le parc local.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-08,08 RAPPORT DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Michel Laroche, appuyé de M. André Lang que le rapport de lotissement et le rapport de construction soient acceptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

Article 2014-08,09 AJOURNEMENT

L'ajournement est proposé par M. Michael Bossé à 19h55.

Maurice D'Amours – Directeur du service d'urbanisme

Nathalie Roy - Secrétaire de séance

Date

Renaud Ouellette – Président